

## Compte-rendu Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Secrétaire de séance : Pierre SINDOU

Nombre de conseillers présents : 10

Absente excusée : Céline CERTES (procuration à Elodie BOULANGER)

Approbation compte-rendu réunion du 22/01/2021 à l'unanimité

### ➔ Décision du Maire n°2021-01

Monsieur le Maire rapporte au conseil la décision qu'il a prise, dans le cadre de sa délégation, concernant la proposition de l'entreprise SEVE PAYSAGE pour la reprise des plantations et de la toile tissée après les premiers désordres constatés en haut des nouveaux parkings. Un devis de 1 000 € HT a été accepté, soit 1 200 € TTC.

### ➔ Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal retrace sa comptabilité, qui doit être identique à la comptabilité tenue par la commune. Pour l'année 2020, le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif 2020.

Ainsi, Le conseil déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ➔ Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie DURANTON – 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présenter les comptes de l'année écoulée.

Elle expose au conseil réuni les éléments 2020 dont le détail est repris dans les documents remis à chaque conseiller. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 117 429,01 € et la section d'investissement est déficitaire de 14 976,08 €. Le conseil approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2020 pour un montant de +102 452,93 €, toutes sections confondues.

Le Compte Administratif étant approuvé par l'ensemble du conseil, Monsieur le Maire reprend la parole.

### ➔ Affectation des résultats 2020

Accord à l'unanimité du conseil d'affecter 14 976,08 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, et d'affecter l'excédent de 102 452,93 € en section de fonctionnement.

### ➔ Subventions départementales : contractualisation 2021-2023

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de contractualisation de l'aide départementale à la commune pour la nouvelle période 2021-2023, dans le cadre du soutien du Département de la Corrèze aux collectivités, pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité. Après un exposé des opérations retenues et du détail des financements départementaux, le Conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** le Contrat d'aide 2021-2023 avec le Département, selon le détail :
  - Travaux de voirie : subvention de 10 000 € annuels correspondant à 40 % des dépenses de voirie,
  - Réfection toiture logements communaux : subvention de 2 000 € sur 8 000 € de travaux HT,
  - Travaux toiture église : subvention de 2 500 € sur 10 000 € de travaux HT.
- **Autorise** le Maire à signer ce contrat.

### ➔ Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze

► **Modification des statuts** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales concernent :

- La composition du Comité chargé d'administrer le Syndicat (74 membres),
- Les collèges électoraux des secteurs intercommunaux,
- Les conditions de quorum,
- Les dépenses,
- Le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19 (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts, qui sont à la disposition de tous. Accord à l'unanimité du conseil sur les modifications apportées et sur les nouveaux statuts de la FDEE 19.

▶ Participation financière annuelle de la commune : Le montant pour Ligneyrac s'élève à 809,82 € en 2021. Il est possible soit de fiscaliser cette somme soit de budgétiser la participation financière communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 809,82 € au Budget Primitif 2021, correspondant à la participation de la commune aux dépenses de la FDEE 19.

▶ Servitude parcelle transformateur électrique au bourg : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transformateur électrique du bourg a été installé en 2016 en bas du bourg (Sous la Cure) sur la parcelle AB 144, devenue propriété communale par acte notarié en date du 12 mars 2012. La FDEE 19 souhaite acter la servitude que représente l'occupation de cette parcelle (9 m<sup>2</sup>) par le transformateur installé par ladite fédération. Il propose donc au conseil de valider cette servitude.

Accord à l'unanimité pour approuver la servitude sur la parcelle AB 144 au profit de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze et autoriser le Maire à signer la convention.

## ➤ Fiscalité

Monsieur le Maire rappelle la réforme de la fiscalité voulue par l'État avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui sera compensée par le produit de la part Départementale de la Taxe sur le foncier bâti reversée à la commune. Le taux de la Taxe d'Habitation sur les autres bâtiments étant figé sur le taux de 2020, il n'est plus possible de délibérer sur celui-ci. Il rappelle en outre aux nouveaux élus la politique de la municipalité lors de la précédente mandature (rétablissement de la fiscalité à des taux les plus bas du territoire). Il propose de maintenir les taux pour ce nouvel exercice.

Accord à l'unanimité du conseil pour :

- Taxe foncière sur le bâti : 9,00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 60,00 %

## ➤ État récapitulatif des indemnités aux élus municipaux

Monsieur le Maire explique la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, qui instaure la production d'un état annuel récapitulatif des indemnités perçues par les élus, dans une logique de transparence. En vertu de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet état annuel, qui doit être communiqué aux conseillers municipaux, comprend le détail suivant :

NOM	Montant € total brut fiscal 2020	Montant NET € payé en 2020
Jean-Louis MONTEIL	8 910.00	7 671.05
Nathalie DURANTON	4 000.25	3 460.21
Marcel Bernard SIMBELIE	1 379.80	1 193.54
Hubert LAMOTHE	1 334.07	1 153.96
Marc NICOLAS	1 240.72	1 073.21
Michaël LEA	93.35	80.75
Pierre SINDOU	58.34	50.47
Isabelle SOL	58.34	50.47

## ➤ Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente le détail du Budget Primitif 2021, par section, en dépenses et en recettes. Il propose au conseil de le valider afin de pouvoir engager les dépenses de l'exercice et recouvrer les recettes attendues.

Après s'être fait exposer l'ensemble du Budget Primitif 2021, validation à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour un montant total de :

- Section de FONCTIONNEMENT :	300 596.05 €
- Section d'INVESTISSEMENT :	228 301.79 €
- TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021 :	528 897.84 €

## ⇒ Rapport 2019 du Syndicat Bellovic sur le prix et la qualité de l'eau

Présentation par Isabelle SOL – déléguée titulaire au syndicat Bellovic – des chiffres clés du rapport 2019 sur la consommation, le prix et la qualité de l'eau potable. Elle ajoute, en outre, que le rapport est disponible à la mairie ou auprès du Syndicat Bellovic.

## ⇒ Point Commissions communales

### ▶ Commission Vie Sociale & Solidarité :

- **Colis aux Aînés pour Pâques**, voulus par le conseil, en remplacement du repas annuel 2020 n'ayant pas pu avoir lieu : ils sont remis à chaque conseiller pour une distribution en fin de semaine. Ils ont été confectionnés par des artisans sur la commune (La Vie Contée)
- **Aire de jeux** : réception de devis pour de petits jeux fixes pour les plus jeunes et plateforme de skate pour les ados. Le problème de la nuisance sonore est soulevé, à proximité des logements communaux. De plus, ce nouvel aménagement nécessiterait une règlementation spécifique, une clôture délimitant l'espace dédié. La réflexion devra se poursuivre par la commission mais ces projets sont pour le moment en attente, à cause du sinistre au niveau des nouveaux parkings.
- **Forêt-jardin** : une dizaine de personnes serait intéressée suite au questionnaire distribué en début d'année, amorçant ainsi ce projet. Après le débroussaillage, une rencontre sur le terrain est actuellement impossible, à cause du contexte sanitaire. La commission propose de faire réaliser des analyses pour connaître la pollution du sol, avant de commencer le projet. Le conseil est tout à fait favorable et M. le Maire ajoute que ces analyses seront également instructives par rapport aux effluents du bourg.

Nathalie DURANTON ajoute que ce projet entrerait dans le cadre du Plan de Relance proposé par l'État, permettant le financement d'une partie des dépenses.

### ▶ Commission Communication :

L'approbation par le conseil a permis de passer commande du nouveau Site Internet auprès d'IZIANET, dans le cadre d'une commande groupée de plusieurs communes de la Communauté de Communes. Coût : 1900 € HT pour la mise en place et 250 € /an pour la maintenance. Nathalie DURANTON remet à chacun une ébauche de l'architecture du site, comprenant les rubriques envisagées, pour réflexion et retour à faire auprès des conseillers membres de la commission.

## ⇒ Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Il explique l'avancement de grade envisagé pour le poste de secrétaire de mairie et propose la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et la création d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

## ⇒ Informations et Questions diverses

- Échanges sur les déchets produits au cimetière : une réflexion est à mener pour améliorer cette gestion,
- Droit de préemption sur parcelles en vente au Puy Lacoste Bas : maison individuelle sans intérêt pour la commune,
- Élections départementales et régionales : sondage de la Préfecture auprès des Maires pour avis sur la tenue des scrutins en juin,
- Route des Darses : examen des devis reçus et échange avec Saillac sur la répartition du coût,
- Expertise assurance pour sinistre nouveaux parkings mardi 13/04/21,
- Nouvelle publication reçue : « la Gazette de Boulou ».

Séance levée à 1h30.